
CONCEPTION DES HÔPITAUX ET LUTTE CONTRE LES INFECTIONS

Le 26 septembre 2008

L'Ontario a élaboré des lignes directrices de pointe pour la construction de nouveaux hôpitaux afin de soutenir la prestation de services de santé de grande qualité et d'améliorer leur aptitude à prévenir la propagation de maladies infectieuses.

Ces lignes directrices ont été conçues grâce aux suggestions d'experts nationaux et internationaux.

Ces lignes directrices font partie d'un nouvel ensemble de normes que la province a élaboré afin d'améliorer l'efficacité du processus de planification, de créer une plus grande uniformité pour des soins de santé de grande qualité et de prévenir la propagation des maladies infectieuses dans les installations hospitalières. Prises ensemble, elles sont appelées CFG (caractéristiques de fonctionnement génériques).

Ces nouvelles normes (CFG) garantiront que les nouveaux hôpitaux en Ontario sont mieux préparés pour freiner la propagation de maladies infectieuses. Ils auront une plus grande superficie en pieds carrés afin de permettre des entrées et des sorties séparées pour le personnel et les visiteurs et de nouvelles configurations pour les locaux de consultation clinique afin que la contamination de l'équipement hospitalier ait moins de chance de survenir.

Le processus de consultation entourant les CFG comprenait des équipes multidisciplinaires formées de médecins, d'infirmières, de professionnels paramédicaux, de techniciens, d'experts-conseils en conception de soins de santé et du personnel d'entretien qui ont examiné les normes internationales et les meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Même si les lignes directrices pour les CFG ont été élaborées en fonction des données repères actuelles et en évolution en matière de soins de santé, elles seront mises à jour régulièrement afin de tenir compte des changements touchant la pratique clinique, la technologie et les pratiques fondées sur les résultats cliniques partout à travers la planète.

En ce qui concerne la lutte contre les infections, les CFG comprennent des recommandations relatives aux stations d'hygiène des mains, aux chambres d'isolation pour les maladies aérogènes, aux systèmes de CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air), à l'espacement et à l'entreposage, aux aires d'entreposage propres et sales et à la gestion des déchets.

Par exemple :

- Un évier sera prévu pour le lavage des mains à l'extérieur de chaque chambre de patient, près de l'entrée. Cet évier pour le lavage des mains s'ajoute à l'évier de la salle de bain;
- Les éviers pour le lavage des mains doivent être indépendants et ne pas être insérés dans un comptoir ni placés immédiatement à côté;
- Des bouteilles de désinfectant pour les mains à base d'alcool doivent se trouver sur le mur externe immédiatement à côté de l'entrée de chaque chambre de patient;

- Des bouteilles de désinfectant pour les mains à base d'alcool doivent toujours se trouver au chevet des lits.

**Pour obtenir des renseignements, appelez la Ligne INFO de ServiceOntario
au 1 866 532-3161 (appel gratuit uniquement en Ontario)**

Steve Erwin, bureau du ministre, 416 326-3986
Mark Nesbitt, ministère de la Santé
et des Soins de longue durée, 416 314-6197

ontario.ca/sante-nouvelles
Also available in English